

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction des Libertés Publiques

Metz, le 20 MARS 2015

Dreal - UT

COMPTE RENDU

DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITES HAGANIS - UEM

DU 7 NOVEMBRE 2014

La Commission de suivi de sites (CSS) du centre de traitement et de valorisation de déchets ménagers et assimilés de Metz, exploité par la régie HAGANIS et de la société UEM, s'est réunie le 7 novembre 2014, à 9 heures 30 à la Préfecture de la Moselle, sous la présidence de M. Alain CARTON, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet.

La liste des participants est jointe en annexe.

* * *

M. Carton constate que le quorum est réuni et ouvre la séance. Il rappelle que la précédente CSS s'est réunie le 6 décembre 2013 au cours de laquelle le règlement intérieur a été approuvé. Il rappelle les prescriptions de l'arrêté du 3 juillet 2014 mettant à jour la liste des membres de la CSS et la composition du bureau. Il propose ensuite d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour et adoptés par le bureau lors de sa réunion du 19 septembre 2014.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2013

Il invite les membres à faire part de leurs observations éventuelles sur le compte rendu de la réunion de la CSS du 6 décembre 2013 et demande si ce compte rendu peut être approuvé en l'état.

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des participants.

M. Carton donne la parole à M. Godard, directeur adjoint de la régie HAGANIS.

2) Présentation du rapport annuel d'activité 2013 HAGANIS – Centre de Valorisation des Déchets

M. Godard présente le bilan d'activité du Centre de Valorisation des Déchets d'HAGANIS pour l'année 2013 (sa 13^{ème} année de fonctionnement) et la tendance pour 2014. Ensuite, le bureau d'études SETEC Environnement présentera le plan de surveillance dans l'environnement d'HAGANIS.

Les documents concernés sont joints en annexe.

M. Godard présente les installations, la nature, les quantités et la provenance des déchets, les performances des unités de l'installation (Unité de Valorisation Energétique UVE, unité de tri des matériaux UTM, Unité de Valorisation des Mâchefers UVM), l'évolution dans le temps des mesures (les contrôles à la cheminée et notamment les contrôles en semi continu des dioxines, les rejets aqueux, les mâchefers, les rejets solides).

En ce qui concerne les contrôles à la cheminée pour l'année 2013 et le premier semestre 2014, les résultats des contrôles en continu, des contrôles ponctuels réalisés par des organismes extérieurs et du contrôle inopiné par la DREAL respectent les valeurs limites d'émission.

M. Godard présente plus précisément les résultats du contrôle en semi-continu des dioxines par cartouche AMESA. Deux dépassements de la valeur de référence ont été observés en 2013 sur la ligne d'incinération n°2 (en juin et en septembre 2013). Ils sont liés à des arrêts/redémarrages fréquents de la ligne. A chaque fois, les contrôles ponctuels réalisés par des organismes extérieurs (27 septembre 2013 et 15 novembre 2013) mettent en évidence un respect de la valeur limite d'émission.

En ce qui concerne les mâchefers produits, tous les lots mensuels sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011.

Enfin, M. Godard précise qu'aucun incident sur le plan environnemental n'est à signaler et qu'il n'y a pas eu de fait marquant majeur pour cette période.

M. Carton donne la parole à M. Umber, directeur de la production et du chauffage urbain de la société UEM, pour la présentation de l'activité du site UEM de Metz-Chambière.

3) Bilan de surveillance UEM

M. Umber présente le bilan de fonctionnement au titre de l'année 2013 de la centrale de Metz Chambière et la tendance pour 2014. Il rappelle que la chaudière biomasse a commencé à fonctionner à la fin de l'année 2012.

Il indique que la consommation de charbon a diminué et que le prix du gaz a baissé sur le marché. La mise en service de la chaudière biomasse a permis de limiter l'émission de CO₂ (57 000 T de CO₂ ont ainsi été évitées).

S'agissant des sous-produits, les cendres volantes issues de la combustion du charbon sont valorisées actuellement à Carling dans la chaudière à lit fluidisé du site de production. Mais à terme, elles risquent d'être envoyées vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), l'installation de Carling s'arrêtant en 2015.

Actuellement, les cendres de foyer issues de la combustion de biomasse sont valorisées en travaux publics. Il rappelle que le dossier relatif à l'épandage des cendres est en cours d'instruction à la DREAL et doit faire l'objet d'une enquête publique.

S'agissant des contrôles réglementaires des rejets atmosphériques, aucun dépassement en concentration et en flux n'a été signalé.

En ce qui concerne les taux d'énergie renouvelable sur le réseau de chauffage urbain, pour 2014, les résultats sont plus élevés car l'hiver a été plus doux.

M. Umber présente les résultats des contrôles des rejets aqueux. Aucun dépassement n'a été signalé pour le rejet à la Moselle.

Un dépassement du paramètre « MES » a été observé en novembre 2013 au niveau des eaux pluviales de toiture. M. Umber explique ce dépassement par une longue période sans précipitation qui a entraîné une accumulation de poussières. A la suite de cet incident, l'UEM a réalisé le curage des canalisations.

Les documents sont également joints en annexe.

4) Plan de surveillance dans l'environnement

M. Pigaux de la **société SETEC Environnement** indique qu'il est pertinent de pouvoir disposer d'un plan de surveillance pour les deux sites qui se trouvent à proximité. Le plan est joint en annexe.

Le plan de surveillance dans l'environnement fait le point sur les impacts du site HAGANIS et de la centrale UEM de Metz Chambièrre mais également sur toutes les autres contributions (circulation automobile, comportements individuels, ...).

Dans ce plan de surveillance, plusieurs compartiments environnementaux sont étudiés au regard des vecteurs et des cibles identifiés dans le schéma conceptuel (air, retombées atmosphériques, eaux souterraines, végétaux, sols, lait).

Au niveau de la qualité de l'air ambiant, les données d'Air Lorraine sont exploitées. En effet, les différentes stations de contrôle permettent un suivi intéressant des données. Les résultats sont largement en dessous des valeurs de référence (à l'exception des poussières).

Au niveau des poussières sédimentables, les résultats sont très inférieurs aux valeurs de référence.

Au niveau de la qualité des sols, M. Pigaux note une disparité des résultats pour le plomb difficile à expliquer (comportement hétérogène, représentativité de prélèvement, ...). Il souligne l'absence de corrélation entre les rejets atmosphériques des deux installations industrielles en service et les résultats de qualité des sols.

Au niveau de la qualité des eaux souterraines, M. Pigaux présente le réseau de surveillance au niveau des deux installations HAGANIS et UEM. La nappe alluviale est très marquée par des apports industriels extérieurs (présence de chlorures et de sulfates), ce qui rend difficile la lecture de l'impact des sites HAGANIS et UEM. Il note le peu d'évolution au cours des dernières années et une continuité des résultats.

Au niveau des végétaux bio-indicateurs (choux frisés et bryophytes), M. Pigaux souligne l'absence d'évolution notable et l'absence de dépassement.

Au niveau des végétaux consommables (carottes, pommes), les résultats sont bien en-dessous des valeurs de référence qui imposeraient une limitation de leur consommation.

M. Carton propose aux participants de faire part de leurs observations et questions éventuelles.

M. Darbois s'interroge sur la présence de piézomètres sur le site de l'ancienne usine d'incinération.

M. Pigaux répond qu'ils sont toujours en place et qu'une concentration très largement supérieure au niveau initial a été constatée pour les chlorures et les sulfates (phénomène de ressuyage). Ces valeurs ont tendance à diminuer progressivement au bout de 15 années.

M. Spacher demande si le nouveau réseau de transport messin opérationnel depuis fin 2013 et les nouvelles pratiques (covoiturage, vélo) ont entraîné des changements dans les résultats du plan de surveillance.

M. Pigaux indique que le plan de surveillance affiche des valeurs moyennes donc révélatrices d'une tendance. Elles ont tendance à baisser mais il n'y a pas encore assez de recul pour les interpréter.

M. Jantzen informe que des modélisations avec des campagnes régulières sur site sont réalisées dans le cadre du Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA). Ce travail permettra de chiffrer et visualiser l'impact du changement de mobilité sur l'agglomération messine sur la qualité de l'air.

M. Jantzen souhaite connaître la stratégie mise en place pour assurer le suivi des nouvelles mesures imposées (benzo(a)pyrène).

M. Pigaux confirme que ce paramètre est prévu dans la surveillance, notamment pour les matrices « air » et « sol ».

Mme Brennetot rappelle que l'arrêté préfectoral impose le suivi de ce paramètre sur les trois matrices (air, retombées atmosphériques et sol).

M. Landragin souhaite poser plusieurs questions.

Concernant la régie HAGANIS :

- 1) Il constate que la quantité de déchets arrivant sur le Centre de Valorisation des Déchets d'HAGANIS diminue alors que la quantité de déchets arrivant sur les déchetteries augmente. Il s'interroge sur la politique d'effort sur la maîtrise à la source réalisée depuis deux-trois ans.
- 2) Il indique que son association est opposée à la mise en place d'un 3^{ème} four sur l'Unité de Valorisation Energétique HAGANIS. Il souhaite qu'à terme et à l'horizon 2025, les déchets puissent être traités par d'autres procédés plus valorisants.
- 3) Dans le cadre des résultats présentés, il s'interroge sur les résultats des rejets atmosphériques qui sont plus mauvais sur la ligne d'incinération n°2 que sur la ligne d'incinération n°1.
- 4) Contrôle en semi-continu des dioxines et furannes
 - a. les résultats des contrôles en semi continu des dioxines par cartouches l'interpellent et notamment en cas de dépassement de la valeur de référence..
 - b. il demande à la DREAL de préciser la date à partir de laquelle ces contrôles en semi-continu des dioxines sont obligatoires : 1^{er} juillet 2014 selon la DREAL.
 - c. il évoque le cas des installations implantées en Belgique qui disposent d'un contrôle en semi-continu des dioxines depuis 10 ans avec une mise en ligne des résultats. Dès lors qu'il y a un dérapage, l'installation fait l'objet d'un arrêté préfectoral de suspension.
 - d. il demande ce qui est prévu par la DREAL en cas de dépassement de la valeur de référence.
- 5) Il demande à la DREAL d'évoquer les véhicules qui transportent les Produits Sodiques de Récupération (PSR) et la façon dont ces véhicules sont nettoyés.

Concernant UEM :

M. Landragin indique que la CSS concerne deux sites voisins à la fois au regard de leur activité et de leur position géographique.
Il s'interroge sur l'harmonisation entre ces deux établissements en matière d'obligations de contrôle interne, notamment pour les dioxines.

Même si l'arrêté préfectoral complémentaire permet une mutualisation des contrôles, il ne souhaite pas une mutualisation dans le sens d'une économie. Il souhaite davantage de contrôles.

Il note que le zinc, demandé à plusieurs reprises par l'association, a été ajouté dans les paramètres à suivre par l'UEM dans le plan de surveillance dans l'environnement.

Selon lui, l'objectif du plan de surveillance dans l'environnement n'est pas de respecter la réglementation mais d'apporter des éléments de réponse aux habitants et aux associations. Le bureau de la CSS doit être à même de pouvoir discuter de tous ces points.

Dans le cadre du projet d'épandage des cendres issues de la combustion de biomasse, il demande ce qu'il en est de la qualité, du suivi et des analyses de ces cendres.

Il souhaite également connaître la qualité et la destination finale des mâchefers. Il souhaite une traçabilité des mâchefers facilement accessible au public.

Enfin, il indique qu'il n'a pas d'observation à formuler sur le plan de surveillance dans l'environnement présenté par la société SETEC. Il rappelle une nouvelle fois qu'il souhaite que le contrôle des dioxines et furannes dans les œufs soit relancé.

M. Carton indique que la DREAL répondra sur ces différents points et donne la parole à M. Schmitt.

M. Schmitt indique que la quantité de déchets diminue du fait de la baisse de la population, de la crise économique, de l'éco-conception des produits et du programme local de prévention piloté par Metz Métropole.

S'agissant du projet de 3^{ème} four, celui-ci n'est pas à l'ordre du jour.

Quant au fonctionnement des deux lignes d'incinération, il indique que, dans toutes les usines d'incinération, il y a toujours une ligne qui fonctionne mieux que l'autre. Des investigations approfondies sont actuellement menées pour arriver au même fonctionnement des deux lignes et atteindre les mêmes résultats.

Il laisse le soin à la DREAL de répondre sur les cartouches en semi-continu des dioxines.

Il précise que les camions qui comportent des Produits Sodiques de récupération (PSR) sont lavés dans une installation suivie par la DREAL/UT 54.

Enfin, la qualité des mâchefers est suivie et tracée pour chaque chantier. Les mâchefers sont conformes à la réglementation.

M. UMBER laisse le soin à la DREAL de répondre sur le contrôle des dioxines pour les installations de combustion. Il précise que la chaudière biomasse ne pose aucun problème. Des contrôles trimestriels ont été réalisés en 2013 et sont bons.

Il indique que la mutualisation du plan de surveillance dans l'environnement permet une homogénéité des études et des garanties sur la pertinence des contrôles. Il précise que l'UEM a réalisé des mesures sur des paramètres supplémentaires (zinc, benzo(a)pyrène) ce qui enrichit le plan de surveillance.

Le plan d'épandage ne concerne pas les cendres volantes mais les cendres sous chaudière. Des contrôles sont effectués sur la qualité des cendres. Les agriculteurs font partie prenante du projet. Des observations pourront être formulées lors de l'enquête publique.

Concernant les mâchefers, l'UEM indique que leur utilisation fait l'objet d'une localisation obligatoire. En fonction de leur qualité, ils sont utilisés en liant pour du remblai routier ou évacués en ISDND. Une étude est en cours pour les cendres volantes.

M. Folny indique, qu'en ce qui concerne le résumé des constats réalisés lors des inspections des installations classées, un power point a été diffusé à chaque participant.

Il évoque le système d'auto-surveillance mis en place par les entreprises et son souhait que les industriels l'utilisent comme outil de pilotage des installations..

D'autres contrôles sont réalisés par des bureaux extérieurs et une partie (10%) est réalisée de manière inopinée pour vérifier si les valeurs présentées au titre de l'autosurveillance sont cohérentes.

Il reconnaît que suivant la nature des polluants (par exemple, les dioxines), l'autosurveillance peut être réalisée avec des équipements moins précis et moins fiables que ceux réalisés lors de contrôles ponctuels par des organismes extérieurs..

Il rappelle que la réglementation prévoit que le Préfet peut mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions applicables et à défaut lui inflige des sanctions administratives (consignation, ...) afin que les prescriptions environnementales soient respectées, dès lors que des dépassements de valeurs limites sont constatés ou qu'il y a un danger pour la protection de l'environnement.

Il importe que l'exploitant exploite toutes les données, considère que tout dépassement est une anomalie et qu'il rende compte des actions qu'il compte prendre pour remédier à la situation.

L'Inspection des installations classées n'est pas chargée du contrôle des camions sur les routes mais, si elles sont des ICPE, du contrôle des installations de lavage des camions.

S'agissant du contrôle des dioxines pour l'UEM, **M. Folny** confirme que l'arrêté d'autorisation prescrit un contrôle des dioxines. Il précise que les paramètres fixés dans l'arrêté préfectoral sont issus de l'arrêté ministériel et du contexte (environnement, impact, ...).

En ce qui concerne le contrôle des dioxines sur les œufs, il rappelle les réponses déjà formulées lors des précédentes réunions. Il considère qu'ils ne sont pas représentatifs. Le ministère de l'écologie avec l'appui de l'INERIS a également précisé par écrit qu'il ne s'agit pas d'un paramètre pertinent à suivre.

M. Carton veut connaître la situation des capacités des installations HAGANIS par rapport aux objectifs du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) de la Moselle.

M. Folny rappelle que le PDPGDND a été approuvé le 12 juin 2014 par le Conseil Général de la Moselle. Les objectifs sont :

- la réduction de la production de déchets à la source ;
- l'amélioration du tri ;
- la valorisation des déchets.

Par ailleurs, le plan fixe un certain nombre d'objectifs chiffrés :

- la réduction de 38 % des tonnages enfouis ou incinérés d'ici 2025 ;
- favoriser le développement de la valorisation énergétique en permettant un fonctionnement optimal de l'installation HAGANIS ;
- privilégier la valorisation des matières telle que la méthanisation.

Le plan pose également le principe de la réciprocité entre la Moselle et les départements limitrophes.

M. Landragin indique que l'association a validé le Plan avec un objectif de 310 000 tonnes déchets à l'horizon 2025. L'échéance correspond environ à la durée de vie de l'incinérateur HAGANIS (25 ans environ).

Il ajoute que son association a demandé que le plan soit révisé d'ici cette date par le Conseil Général avec une concertation avec les acteurs locaux.

M. Folny confirme l'objectif de 310 000 tonnes par an en 2025 pour l'incinération et le stockage. Il prévoit également une réduction de la capacité autorisée de deux ISDND.

M. Landragin estime que l'enfouissement et l'incinération ne sont pas actuellement satisfaisants au niveau environnemental, d'autant que d'autres procédés existent, la méthanisation par exemple.

Ces techniques sont très lourdes et coûteuses pour un fonctionnement pendant 20-25 ans. Il est important selon lui que les acteurs locaux (élus – sociétés) se concertent pour réfléchir à l'après 2025.

M. Carton considère qu'avant 2025, il y aura une approche au moins régionale du fait de la réforme de la carte territoriale. Il en sera de même pour la transition énergétique et la méthanisation. Il sera nécessaire de favoriser l'émergence de projets. Il confirme que l'approche ne peut plus être seulement à l'échelon départemental.

M. Carton remercie les deux entreprises (HAGANIS et UEM) et le bureau d'études SETEC.

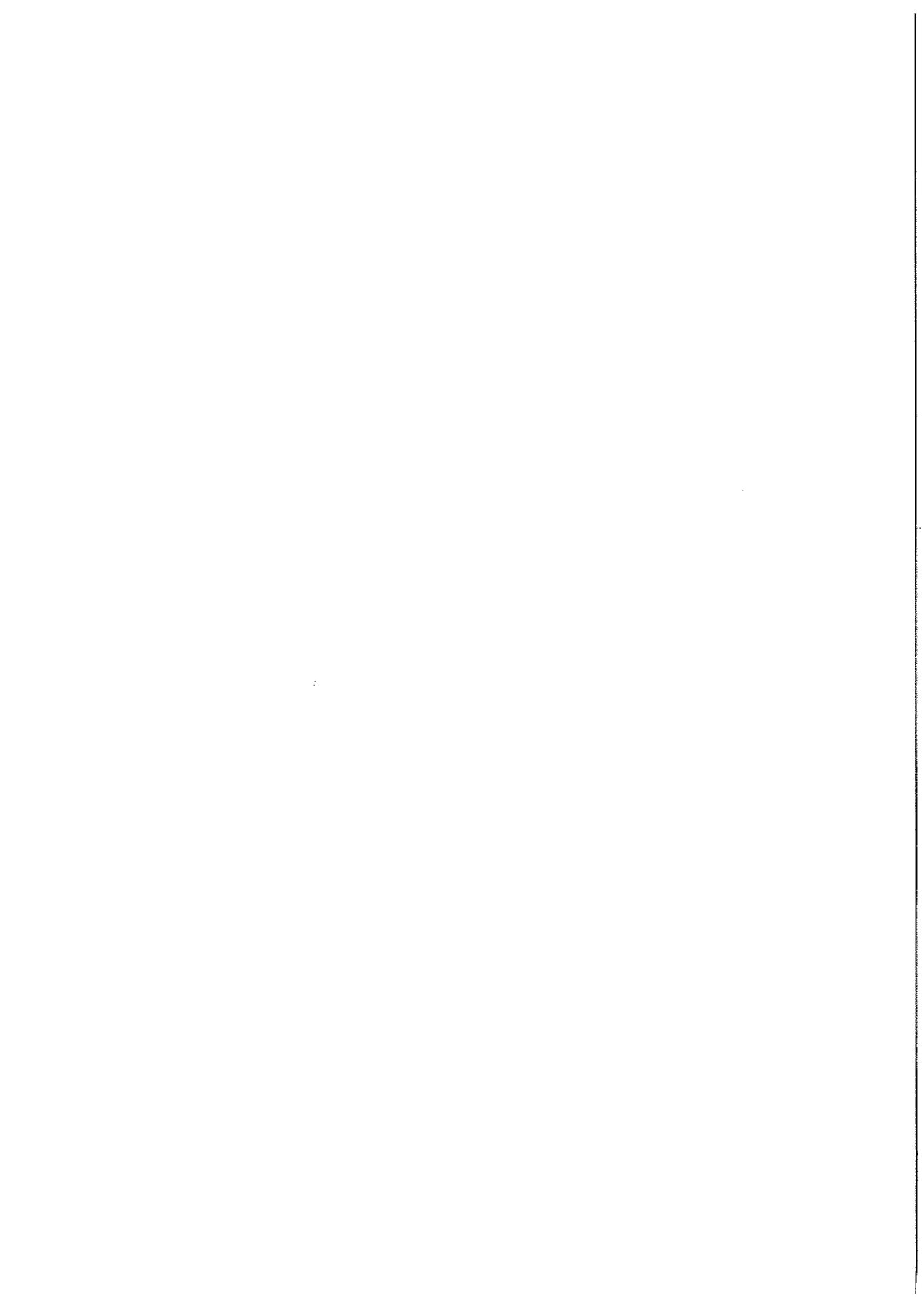
M. Carton demande si les membres de la commission souhaitent encore intervenir.

Aucune autre observation n'étant présentée et aucune prise de parole n'étant formulée, M. Carton lève la séance à 12 H 10.

Le Président,



Alain CARTON



Commission de suivi de sites -Etablissements HAGANIS et UEM

Vendredi 7 novembre 2014 à 9 heures 30

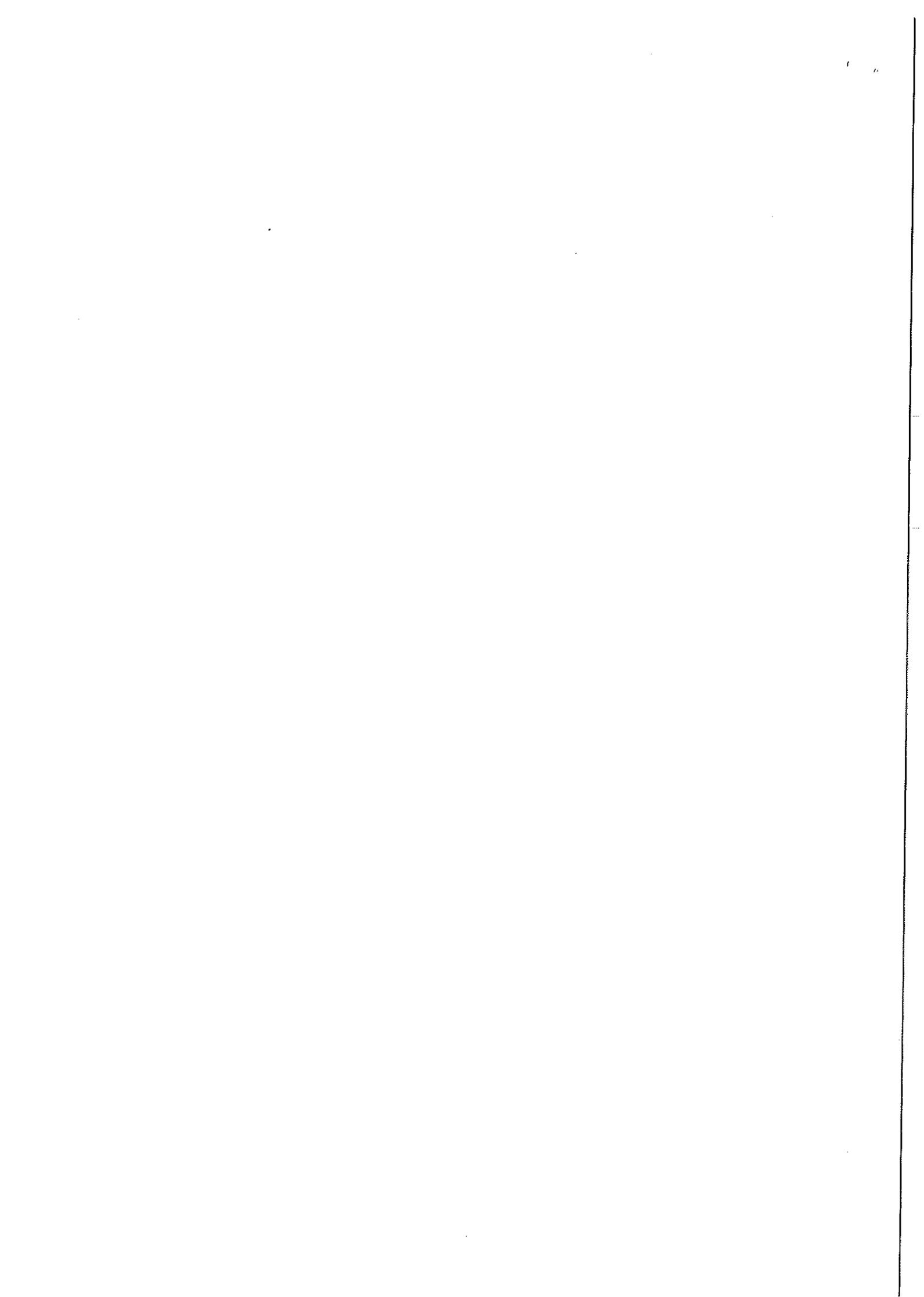
Salle Jean Moulin

Nom - Prénom	Qualité	e-mail
JANTZEM Emmanuel	Air Lorraine Ingénieur études	emmanuel.jantzem@air-lorraine.org
SPACHER Pierre	CLCV	spacher.pierre@orange.fr
Roy Océane	vice-président Air Vigilance	James.roy57@gmail.com
LANDRAGIN Gérard	MIRABEL-LNE	gerard.landragin@gmail.com
PIERRET Alain	Adjoint au maire WOIPPY	m.pierret.a@free.fr
BAUSSAN Frédérique	Ingénieur ville de Metz	fbaussan@mairie-metz.fr
DARBOIS René	Maire adjoint Ville de Metz	r.darbois@mairie-metz.fr
HAZEMANN Paul.	Maire adjoint Longeville ls Metz	
BUR Jean-Marc	Maire adjoint LA NAYE	Pamorce 2014@wanadoo.fr

Handwritten text, possibly a title or header, including the word "Handwritten" and other illegible characters.

Handwritten text, possibly a list or notes, including the word "Handwritten" and other illegible characters.

Nom - Prénom	Qualité	e-mail
VINCENT Gerard	Conseiller Municipal Le Bon Saint Martin	maire@bon-saint-martin.fr
Chabreuil Julien	chef cuisinier UEM	julien.chabreuil@orange.fr
TARIS DAVID	Représentant personnel HAGANIS	dauid.taris@haganis.fr
DE PAOLA MARIE	Représentant personnel HAGANIS	MARIE.DEPAOLA@HAGANIS.FR
STOCHMEL Pierre	Représentant Personnel UEM	p-stochmel@uem-metz.fr
PIHAN Jean-Claude	Pf honoraire	jean-claude.pihan@orange.fr
UMBER Lambert	UEA	l-umber@uem-metz.fr
DUVAL Frederic	HAGANIS	Frederic.duval@haganis.fr
GODARD Thierry	HAGANIS	thierry.godard@haganis.fr
SCHMITT Daniel	DB HAGANIS	daniel.schmitt@haganis.fr
FOCNY Gerard	chef UT57 DREAC	gerard.focny@developpement-durable.gouv.fr
BRENNETOT Marie-Claire	DREAL / UT 57	marie-claire.brennetot@developpement-durable.gouv.fr



Nom - Prénom	Service/Société - Fonction	e-mail
CLESSIONNE Denis	Préfecture - DLP	
TOROLA Hélène	ARS DT 57	
SANLHÉZ Jean-Marie	DDPP 57	ddpp@moselle.gouv.fr
FRANÇOIS Stéphane	Préfecture 57 DLP-BUPE	stephane.francis@moselle.gouv.fr
PIONA Véronique	BUPE	
YAOU Sanda	Setec environnement	sanda.yaou@environnement.setec.fr
PIGAUX François	Setec environnement	francois.pigaux@environnement.setec.fr

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or a note.